

MINISTÈRE AUPRES DU PREMIER
MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

Le Directeur Général



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

S.I.D.E.C.A. - S.A.
01 B.P. 154 ABIDJAN 01
Tél: 21-25-80-65 / 21-25-80-71
Fax: 21-24-33-91

COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Douanes invite les opérateurs économiques bénéficiaires d'exonération des droits et taxes de douane, à se présenter à la **Direction des Réglementations et du Contentieux (Sous-Direction techniques Douanières)** sise à la Direction Générale des documents justificatifs de leur statut, en vue du **renouvellement au titre de l'année 2016 des Codes Additionnels** se rapportant aux différentes catégories d'exonération.

Cette opération qui a lieu en ce moment, prend fin le **31 décembre 2015**, délai de rigueur.

Par conséquent, les bénéficiaires d'exonération qui n'auront pas procédé à la régularisation de leur situation dans les délais sus-indiqués ne pourront plus lever de déclarations d'exonération.

S.I.D.E.C.A. - S.A.
01 B.P. 154 ABIDJAN 01
Tél: 21-25-80-65 / 21-25-80-71
Fax: 21-24-33-91

Colonel Major Issa COULIBALY

Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National